



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2024ARR011

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 5 avril 2024

Objet : Arrêté portant signature de l'avenant à la convention de télétransmission des actes à la Préfecture de Haute-Garonne

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2131-1 et suivants, R. 2131-1-B et D. 1612-15-1 ;

Vu la convention entre l'État, représenté par le Préfet de la Haute-Garonne, et la Commune de Cugnaux du 4 mai 2009 concernant la télétransmissions de différents actes dans le cadre du contrôle de légalité effectué par l'État ;

Considérant qu'un avenant à cette convention doit être signé afin de mettre à jour l'annexe listant les actes pouvant être télétransmis ;

Considérant qu'il s'agit d'ajouter l'envoi dématérialisé de l'ensemble des actes budgétaires ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, joint en annexe, entre l'État, représenté par le Préfet de la Haute-Garonne, et la Commune de Cugnaux, sera signé par M. le Maire.

Article 2

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Bernard ARTERO